

Signature du nouveau plan de gestion de Lavaux

02 février 2026



Une étape structurante pour un territoire préservé, vivant et productif

Les autorités des communes de Lavaux et du canton ont officiellement signé le nouveau plan de gestion de Lavaux, territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette signature marque l'aboutissement d'un processus approfondi, engagé sur plusieurs années, visant à actualiser le cadre stratégique de référence pour ce territoire emblématique.

La précédente version du plan datait de près de dix ans. Le document a été entièrement revu afin de répondre aux exigences liées à la protection du site, tout en tenant compte des évolutions du contexte territorial, institutionnel et socio-économique. La préservation du patrimoine y occupe naturellement une place centrale, dans le respect des engagements liés à l'inscription UNESCO, tout en intégrant une lecture élargie des réalités du territoire.

Le nouveau plan de gestion est le fruit d'un **travail partenarial large et structuré, piloté par l'association Lavaux Patrimoine mondial** et associant étroitement les communes, le canton, les milieux viticoles, les milieux touristiques ainsi que les acteurs économiques régionaux. Promove a pris part à ces travaux en tant que représentant des enjeux économiques et de développement territorial, avec la conviction que la pérennité de Lavaux repose aussi sur sa capacité à demeurer un **territoire habité, exploité et économiquement actif**.

Une attention particulière a été portée à la **viabilité économique de la vitiviniculture**, élément indissociable de l'équilibre du site. La préservation de Lavaux s'inscrit dans une responsabilité partagée, qui suppose de créer un

cadre permettant aux exploitations viticoles de se projeter, d'investir et d'assurer la transmission de leur activité dans des conditions économiquement soutenables. Dans cette même logique, le tourisme constitue un **levier de valorisation raisonnée du territoire**, contribuant à son attractivité et à la création de valeur, en complémentarité avec l'activité viticole.

La cérémonie de signature, le 2 février 2026, a réuni, aux côtés des représentants politiques et techniques des collectivités publiques, une importante délégation de vigneronnes et vigneronns ainsi que des représentants des milieux touristiques, illustrant la dimension concrète et transversale de la démarche. Lors des allocutions, et en particulier dans le discours de la Conseillère d'État Isabelle Moret, en charge à la fois de l'économie et du patrimoine, l'importance de maintenir un **équilibre entre exigences de protection et réalités économiques** a été clairement rappelée.

Au-delà de son caractère formel, cette étape ouvre **une nouvelle phase pour Lavaux**. La mise en œuvre du plan de gestion constituera un moment clé, au cours duquel il sera important de veiller à ce que les mesures déployées permettent non seulement de préserver les valeurs patrimoniales du site, mais aussi de **soutenir durablement celles et ceux qui en assurent la vitalité au quotidien**, dans une logique de cohérence, de responsabilité partagée et de développement maîtrisé.